

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Délibération N° 021-2023

**PARTICIPATION AUX
DEPENSES
FISCALISEES DE LA
FDEE**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme
CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

- Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son adhésion à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze, la commune doit payer la quote-part se rapportant à cette adhésion soit la somme de 10 279,42€ pour l'année 2023;

M. Le maire indique également qu'il appartient au conseil municipal de décider si la commune s'acquitte directement de sa contribution, ou si cette contribution doit être mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés
- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme 10 279,42€.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**